

Procès verbal

Le mardi 27 mai 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain DUTRANOIS.

-

Secrétaire de la séance : Maryse VINCON

Présents : Alain DUTRANOIS, Noël ROUX, Gérard GARCIA, Didier CRUZOL, Jacques ROUGER, José TEN DIJK - VAN DIERMEN, Christian BEAUCLERCQ, Maryse VINCON, Josiane DUBOIS

Représentés :

Absents et excusés : Jonathan MEIKOW

Ordre du jour :

- 1) Délibération : convention relative au service ADS (autorisation du droit des sols) entre la commune et la CVLV
- 2) Remplacement secrétaire
- 3) Information sécurité bourg
- 4) Éclairage public
- 5) Questions diverses

Délibérations du conseil :

Convention relative au service ADS entre la commune et la CCVLV (N° DE_006_2025)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente en matière d'autorisation du droit des sols et qu'un service commun ADS a été mis en place en 2015 à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour accompagner les communes qui le souhaitent à instruire les autorisations d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'aménager, Permis de Démolir)

Le 15 mai 2024, la CCVLV a approuvé par délibération le document de planification Plan Local d'urbanisme intercommunal remplaçant les PLU communaux et abrogeant les cartes communales du territoire.

Afin de prendre en compte ce changement majeur du PLUi et d'adapter les modalités financières liées au service commun ADS de la CCVLV mis à disposition des communes, Monsieur le Maire propose de signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération. Les modifications principales portent sur les articles 8 (traitement des litiges) et 10 (conditions financières).

Le coût indicatif (variable en fonction du nombre de dossiers traités) pour la commune est de 2 000 € annuel.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;